PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL Du 02 juillet 2020

Présents:

Mmes Sylvie SECHET, Karine LANIAU, Monique ZAMPERLINI, Nathalie ECCLI, Martine HUIBAN, Catherine DUMAZERT, et Mrs Marcel DUBOIS, Fabrice AUCOULON, Jean-Michel DUMAZERT, Jürgen ALLEAUME, Xavier SEVERE, Marc SECHET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr Damien GUILLAUMOT pouvoir à Mr Marcel DUBOIS

Absentes excusés :

Mmes Martine COUDRIEU et Lucilia DA SILVA **Personnel administratif**: Mme Paula FONSECA

Le Conseil municipal a ouvert la séance à 19H00.

1) Secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mme Monique ZAMPERLINI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2) Indemnités des élus

Une note de la préfecture reçue en Mairie le 23 Juin 2020 apporte des précisions sur l'indemnité des élus. Devant l'élection d'un seul Adjoint et une enveloppe globale de 71,4% de l'indice brut terminal pour le Maire et l'Adjoint, nous sommes dans l'obligation de réduire les indemnités pour respecter l'enveloppe.

Mme le Maire propose de passer l'indice brut pour le Maire de 47% à 41% et de passer l'indice brut pour l'adjoint et les Conseillers Municipaux avec délégation de 16% à 7,6%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'adoption des nouveaux indices pour le Maire et l'adjoint ainsi que les conseillers Municipaux avec délégation.

3) Taux d'imposition 2020

Mme Le Maire donne la parole à Mr Marcel DUBOIS, Vice-Président de la Commission des Finances pour présenter les taux d'imposition 2020.

La Commission des Finances, qui s'est réunie le 29 juin dernier, propose un taux d'imposition 2020 inchangé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

Taxe d'habitation 11.81 %
Foncier bâti 13.02 %
Foncier non bâti 39.75 %

4) Budget Primitif Communal 2020

Un exposé des différents chapitres du budget primitif communal 2020 élaboré en commission finances du 29 juin et présenté par Mr Marcel DUBOIS, vice-président de la Commission Finances :

Dépenses de fonctionnement :844 773,92 €Recettes de fonctionnement :844 773.92 €

<u>Dépenses d'investissement :</u> 1 147 255,10 € Recettes d'investissement : 1 147 255.10 €

Après en avoir délibéré, chapitre par chapitre, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le Budget Primitif Communal 2020

5) Commission Communale des impôts directs

A l'issue des élections municipales une nouvelle commission des impôts directs doit être instituée. Pour une commune inférieure à 2000 habitants, elle est composée du Maire ou d'un Adjoint Délégué Président de la Commission, et de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants nommés

par la Direction Départementale des Finances Publiques sur proposition d'une liste de 24 noms de contribuables de la Commune.

Pour information, cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal, à l'unanimité prend acte de la liste des candidats commissaires CCID de Boissy le Cutté.

6) CCAS

Le Comité Communal d'Action Sociale est autonome, et il est dépositaire d'un budget propre par rapport aux autres commissions. Il doit être composé du même nombre d'élus que de membres extérieurs. Actuellement le CCAS compte 8 membres élus qui impose 8 membres extérieurs. La situation est telle que nous avons de grandes difficultés pour rassembler 8 membres extérieurs malgré les appels aux associations caritatives. Seulement 4 membres ont pu être réunis.

Par conséquent, afin de pouvoir installer ce comité, 4 membres élus doivent se retirer. Néanmoins ils pourront sans être membres permanents participer aux réunions. Le CCAS intégrera une position semblable aux autres commissions municipales dès janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 4 le nombre de membres élus.

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection de ses représentants au conseil d'administration, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin Sièges à pourvoir : 4

Nombre de votants : 13 Nombre de suffrages exprimés : 13

	Voix
Liste 1: Martine COUDRIEU Monique ZAMPERLINI Fabrice AUCOULON Jean-Michel DUMAZERT	13

Le Conseil Municipal proclame élus les membres du conseil d'administration suivants : Martine COUDRIEU ; Monique ZAMPERLINI ; Fabrice AUCOULON ; Jean-Michel DUMAZERT.

7) Questions diverses

La Commission de Contrôle des listes électorales

Mme Le Maire expose le rôle et la constitution de la Commission de Contrôle des listes électorales. Pour les communes de 1000 habitants et plus, la commission est composée de 5 conseillers municipaux sauf dans le cas où une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement. La commission est composée alors de 3 membres (1 conseiller municipal et 2 délégués.

Si personne ne se désigne, ce qui est le cas au sein du Conseil Municipal, le plus jeune des Conseillers Municipaux qui est désigné. Mr Xavier SEVERE est donc désigné membre de la commission de contrôle des listes électorales.

Logement au-dessus de la bibliothèque

Le montant trop élevé des travaux nécessaires à l'intégration du logement au pôle santé ne nous permet de les réaliser.

Le conseil municipal décide de remettre à la location le logement et en conséquence envisager la recherche d'un locataire.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

En raison du nouveau mandat et de l'élection de nouveaux Conseillers Municipaux, le PCS doit être mis à jour.

Le plan Communal de Sauvegarde sera communiqué aux élus pour effectuer un choix de poste en fonction de leurs aspirations.

Le PNR

Des groupes de travail sont proposées aux élus. Chacun peut poser sa candidature auprès de Mme FONSECA qui transmettra les différents thèmes.

Mme le Maire informe que Mr Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, président du PNR et Mme Emmanuelle GUILMAULT Directrice du PNR, viendront nous présenter Le Parc Régional du Gâtinais au prochain conseil municipal de Septembre

La Fête Nationale du 14 juillet 2020

En raison des mesures sanitaires appliquées pour lutter contre l'épidémie au COVID 19, aucune manifestation n'est prévue. Un simple fleurissement sera réalisé à 11h00 à l'emplacement de l'arbre de la liberté dans la cour de la Mairie. Les élus présents sont invités en prenant la précaution du port du masque face aux phénomènes de proximité.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du Conseil Municipal est levée à 20H30.